

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 29/2022

Le 2 novembre 2022

Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire – Décompte final

10.03.02-2209-Comm28-Refection-ruisseau-Maladaire-decompte.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil selon le préavis municipal N° 18/2019

<b>Total du crédit accordé</b>		<b>Fr.</b>	<b>260'000.00</b>
Travaux exécutés – Entretien des rives	Fr.	199'396.45	
<b>Total des travaux exécutés</b>	<b>Fr.</b>	<b>199'396.45</b>	
Participation – ville de Montreux	Fr.	40'845.30	
Participation – subventions Etat de Vaud / DGE	Fr.	117'705.85	
<b>Total des participations de tiers</b>	<b>Fr.</b>	<b>158'551.15</b>	
<b>Part effective à la charge de La Tour-de-Peilz</b>	<b>Fr.</b>	<b>40'845.30</b>	<b>Fr. 40'845.30</b>
<b>Solde non dépensé</b>			<b>Fr. 219'154.70</b>

La Tour-de-Peilz étant commune boursière, la totalité du crédit de Fr. 260'000.- a été demandée. Vu les participations de la ville de Montreux et du Canton (DGE), la part effective à notre charge se monte à Fr. 40'845.30.

Le montant final des travaux est un peu moins élevé que projeté en raison d'une exécution plus aisée qu'initialement prévu et par le fait que la participation du propriétaire riverain a été facturée directement et séparément par l'entreprise adjudicatrice, n'entrant dès lors pas dans le décompte ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 12 septembre 2022

